



L'Antenne

Bulletin de liaison de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

Siège social : Agrapôle 23 rue J. Baldassini 69364 Lyon Cedex07 ffap@agrapole.fr

EDITO

Lundi 9 et Mardi 10 Novembre ont vu à Montalieu-Vercieu la première AG de la FFAP, nouvelle fédération issue pour l'instant de trois grands syndicats régionaux. Cette union nécessaire nous ouvre les portes des débats et négociations nationales et européennes en matière d'apiculture : notre métier.

Considérée jusqu'à présent comme la « sixième roue » du carrosse dans le domaine de l'agriculture, il est grand temps que la profession apicole se fasse entendre.

Laisser l'hémorragie s'étendre dans nos cheptels et mourir chacun dans son coin, comme nos abeilles, n'est pas la solution retenue par les membres actifs des bureaux syndicaux. C'est pourquoi ils se démènent et participent aux réunions parfois au détriment de leur travail, et tout ça pour le collectif. Alors soyons forts et surtout pas timorés car ceux qui nous « dégomment » nos colonies n'ont pas le moindre scrupule et se délectent de nos divisions, parfois nos individualismes, le mal de notre millénaire naissant...

En tous cas, cela fait du bien de rencontrer des nouvelles têtes au sein de cette FFAP. Gageons qu'elle sera d'un bon cru et qu'elle arrivera à faire effet sur les cerveaux de nos « Huiles décisionnaires » en matière de lois et d'amendements relatifs à la vie de leurs administrés, car si les pesticides tuent les abeilles il est fort à parier qu'ils soient aussi en cause dans l'accroissement du nombre de cancers qui nous touchent tous de près (car de loin, c'est déjà fini...).

Soyons solidaires pour cette cause qui nous fait vivre et surtout répondons présents aux appels quand le besoin se fait sentir. Soutenons nos CA en nous y engageant, payons nos cotisations dans les temps, ayons des idées pour défendre la vie de l'abeille et son environnement. Apportons nos savoir-faire et compétences professionnelles au collectif. Enfin, ne nous comportons pas comme de simples « ramasseurs de champignons » et assumons nos responsabilités.

En tous cas, pour ma part, j'ai trouvé que c'était une belle AG avec des apiculteurs de cœur, qui se posent les bonnes questions, qui hésitent à bon escient pour ne pas se faire rouler dans la farine par le nouvel ITSAP. Cela s'appelle le chemin de la sagesse (chose très rare par les temps qui courent et donc à préserver).

J'invite tous ceux qui vivent de l'abeille à nous rejoindre car plus nous serons nombreux au sein de cette fédération, plus nous détiendrons de compétences pour résister aux nombreux pièges tendus. N'est-ce pas un beau programme ça ?

Jean-Pierre Cellard
Apiculteur en Rhône Alpes



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE 9 et 10 novembre 2009 à Montalieu. (38)

RAPPORT MORAL. Alain David

En janvier dernier, lorsque nous avons créé la FFAP (je ne reviendrai pas sur nos motivations respectives, exposées notamment dans l'Antenne 1), nous nous doutions des difficultés qui nous attendaient. Nous ne fûmes pas déçus !

Notre cher député Saddier et notre bon ministre Barnier ne nous laissèrent guère de répit. Heureusement, et c'est là le premier point positif, l'AG constitutive de la FFAP élit un CA provisoire composé d'apicultrices et d'apiculteurs expérimenté(e)s, au fait du syndicalisme apicole, et de moins aguerris mais tout autant perspicaces et volontaires. Le fonctionnement de ce CA collectif, système de co-présidence et co-secrétariat ainsi qu'une absence de hiérarchisation (si ce n'est administrative), nous permet de participer à la « structuration nationale » (ou déstructuration selon l'humeur) ainsi qu'aux classiques apicoles (Règlement Miel...). Nous avons porté la voix des apis pros, c'était indispensable.

Il serait souhaitable de garder ce genre de fonctionnement.

Malheureusement, notre engagement ne suffit pas à éviter la magistrale manœuvre ministérielle consistant à sauver l'apiculture (en évitant les sujets qui fâchent, en ignorant le problème majeur des pesticides, et en particuliers des insecticides systémiques). Nous fûmes structurés et sauvés malgré nous.

Cet ITSAP, bien que souhaité par tous (rappelons que nous avons proposé qu'il soit mené par une majorité de voix provenant des ADA), est désormais craint par la profession et perçu très souvent comme une mise sous silence de l'Apiculture. Ce nouvel Institut Technique répondra-t-il à nos espérances, aura-t-il l'indépendance nécessaire ? On peut en douter au vu de la composition du CA et encore plus du Conseil Scientifique.

La filière, dans sa globalité, s'est laissée bernier pour certains et a composé pour d'autres. Mais de la composition à la compromission, la marge est étroite. Alors, pour que l'ITSAP soit

un instrument au service des apiculteurs, nous devons, dans la mesure où nous serons écoutés, y travailler sérieusement.

A moins qu'un hypothétique sursaut de la filière ne rétablisse le cap, à condition de réagir vite et fermement.

Si le dépit est le sentiment majeur concernant l'avenir de l'apiculture française, il en est autrement au niveau européen. En effet, en décembre prochain à Paris verra le jour de la Coordination Apicole Européenne. Avec une ou un salarié à mi-temps, Italiens, Espagnols, Luxembourgeois, Belges évidemment (car le CARI devrait être la structure de gestion), Français, et sans aucun doute d'autres nationalités pourront désormais lutter ensemble, et suivre au mieux le risque pesticides. La FFAP s'est engagée sans hésitation.

C'est plus qu'une lueur d'espoir qui se présente, mais plutôt l'outil qui agira directement et rapidement aux niveaux national et international. Nous savons tous, et certains ici plus que d'autres, le poids d'une coordination efficace et sans arrière-pensées. D'autant que les compétences sont là. Nous connaissons le sérieux du Cari, nous connaissons mieux Jeanine Kievits, et nul n'est besoin de présenter Philippe Vermandère, notre représentant au sein de cette future coordination.

Oui, il y a de l'espoir. Nous sommes motivés à la FFAP pour le concrétiser. Mais pour rester motivés, nous avons besoin de soutien, de mobilisation plus forte. Disons trivialement, qu'il va falloir « se bouger un peu plus », sortir du repli sur les exploitations, du créneau porteur qui fait oublier la dégradation environnementale et nos déboires. Doit-on, comme certaines structures apicoles le prônent « s'adapter à un environnement mortifère pour nos abeilles » ? Voilà le comble de l'irresponsabilité et de l'inconscience.

Ce n'est pas de mise à la FFAP, cela ne rentre même pas dans notre champ de compréhension. Mais encore une fois nous avons besoin de soutiens pour aller plus loin...

RAPPORT D'ACTIVITES. Guy Brossier

Début janvier 2009 : Rédaction et diffusion d'un appel à l'Assemblée Générale constitutive.

6 janvier 2009 : Création de la FFAP à Paris, rédaction d'un appel à cette constitution. Rédaction et adoption des statuts.

7 janvier 2009 : Rédaction d'un compte rendu de l'Assemblée Générale et diffusion dans chaque structure.

9 janvier 2009 : Réunion de constitution de la Coordination européenne à Bruxelles.

19 janvier 2009 : Envoi d'un courrier à Mr Barnier avec copie à Messieurs Caddot, Comparot, Saddier, Aurand dans lequel nous demandons à participer à divers comités et groupes de travail.

3 février 2009 : Participation au Comité Saddier. La FFAP prend part à deux groupes de travail pour la création de l'institut technique et la mise en place de l'interprofession.

Objet de ce 1^{er} comité : Présentation de la liste du conseil scientifique telle que proposée par Mr Barnier et proposition de la composition du CA de l'Institut Technique : 3 représentants CNDA et 15 représentants des autres organisations (1 par structure).

12 février 2009 : Rédaction et envoi d'un courrier au Ministre Mr Barnier au sujet d'une étude italienne concernant les « guttationes » de nature à surseoir l'autorisation du Cruiser.

1^{er} mars 2009 : Rédaction et envoi d'un courrier au député Saddier pour lui soumettre nos propositions au sujet de la composition du CA de l'Institut.

3 mars 2009 : 2^{ème} réunion du groupe de travail du Comité Saddier en vue de la création de l'Institut Technique et l'interprofession.

Objet : Au cours de cette réunion, le CNDA propose de modifier ses statuts si Saddier lui accorde une large représentation des ADAS.

26 mars 2009 : Participation à une réunion du Comité de pilotage règlement miel.

7 avril 2009 : 3^{ème} réunion à Paris du groupe de travail du comité Saddier.

Objet : La réunion (le matin) portant sur l'Interprofession est annulée, l'après-midi, séance sur l'Institut technique peu constructive où chacun est venu pour réaffirmer ses points de vue.

12 avril 2009 : Rédaction et envoi d'un courrier à Saddier pour lui préciser notre point de vue avec ampliation à Mr J. Fosse (DGER).

16 mai 2009 : Réunion du comité de pilotage apicole. Objet : Validation des projets CNDA, Projet de coopération avec l'AFSSA, Projet coopération INRA.

10 juin 2009 : Envoi du 1^{er} bulletin : l'ANTENNE.

19 juin 2009 : Participation de la FFAP au comité de pilotage suivi Cruiser.

Objet : Rapport d'étape de la part de l'AFSSA.

7 octobre 2009 : Envoi de l'Antenne n°2 aux adhérents avec diffusion aux non adhérents.

21 octobre 2009 : Représentation de la FFAP à l'Ag extraordinaire du CNDA.

Objet : Evolution de ses statuts qui valident une étape dans la création de l'Institut Technique.



A. David, Y. Gouttequillet, G. Brossier

RAPPORT FINANCIER. Michel Uzan

Le choix du Crédit Coopératif comme établissement bancaire le plus proche de notre « éthique » s'est rapidement imposé. L'ensemble des trois collèges de la FFAP rassemble 161 adhérents pour l'année 2009. Avec le montant de l'adhésion initiale nous avons réussi à fonctionner sans trop de difficultés et finissons avec un peu de fonds pour démarrer l'année 2010. Les dépenses de déplacement sont les plus importantes hormis la participation à la coordination européenne. Cette cotisation 2009 a été prise en charge par le SAPRA, ce qui a permis à la FFAP de tenir ses engagements et de conserver un excédent de trésorerie.

FFAP - Exercice 2009 - Situation au 03/11/09			
Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Frais financier	14,50	Cotisations	
Part sociale crédit coopératif	15,25	Sapco	1 800,00
Agrapole	149,50	Grapla	360,00
Loyers Conseils d' Administration	40,00	Sapb	1 980,00
Frais de bureau	151,56	Individuelles	720,00
La Poste	115,80	Sapra	4 200,00
Antenne	993,88	Sapra cotisation coordination europeenne	2 500,00
Réunion Ministère	1 512,81		
Conseil d'administration	1 073,65		
Coordination européenne	2 500,00		
Assurance	300,30		
Banderole ffap	120,00		
A payer 2e agrapole + banque	157,00		
Invitation AG	220,00		
Prise en charge tarif réduit AG	380,00		
Total charges	7 744,25	Total recettes	11 560,00
		Résultat 2009	3 815,75

Budget prévisionnel :

FFAP - Budget prévisionnel 2010			
Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Frais financier (banque)	30,00	Résultat 2009	3 815,75
Agrapole (2x149,50)	299,00	Cotisations ffap 2010	
Loyers conseils d' administration (3x40,00)	120,00	Sapb	2 500,00
Frais de bureau (Impression courriers...)	150,00	Sapco	2 500,00
La Poste (Timbres, enveloppes...)	130,00	Sapra	4 500,00
Antenne (3x550,00)	1 650,00	Grapla	600,00
Réunions Ministère et autres	1 500,00	Individuelles	800,00
Conseils d'administration (3x800,00)	2 400,00	Coordination européenne (Sapra)	2 500,00
Coordination européenne SAPRA	2 500,00		
Assurance (Groupama)	310,00		
ISTAP (Adhésion)	1 000,00		
Contribution coordination européenne	2 500,00		
Prospection / communication adhésions	1 000,00		
Total charges	13 589,00	Total recettes	17 215,75
		Résultat prévisionnel	3 626,75

Le budget prévisionnel pour 2010 a été calculé sur la base d'une augmentation de la cotisation à 100 €. Ce budget a été discuté et amendé par les uns et les autres au cours de l'assemblée générale. Les arbitrages budgétaires qui ont été faits sont le reflet des choix et des orientations de la FFAP. Il a par exemple été décidé de doubler la participation de la Fédération à la Coordination Européenne, soit 5000 € dont 2500 € engagés, de nouveau, par le SAPRA. Nous avons édité 2 bulletins depuis le début de l'année. Trois parutions de l'antenne devant être suffisantes pour maintenir le lien entre tous les adhérents, il a été décidé d'augmenter ce poste en conséquence. Il en va de même des frais liés à la tenue des Conseils d'Administration bien que ces premiers n'intègrent que les coûts de transport (jusqu'à présent les repas sont autofinancés).

L'adhésion de la FFAP à l'ITSAP sera de 1000 €. Au final, le budget 2010 a été voté et par conséquent la cotisation des adhérents à 100 € validée. Pour mémoire, les cotisations sont recueillies par les groupements respectifs (sauf pour les individuels) et reversées à la FFAP, aussi soyez prompts à vous mettre à jour de votre cotisation. Bien sûr c'est encore une dépense parmi d'autres mais pour continuer l'action engagée depuis janvier la FFAP a besoin de votre soutien financier.

SYNTHESE DES DEBATS D'ORIENTATION

Rapporteurs : comité de lecture et G. Leturgie

Règlement miel. La FFAP demande :

- Que le taux de 30% de pertes annuelles ne soit pas considéré comme une norme. C'est inacceptable.
- Que l'aide à la reconstitution de cheptel soit réservée aux cas de pertes exceptionnelles et reste dans la même enveloppe de 1 100 000€. Il est indispensable qu'elle prenne en compte et valorise l'auto-renouvellement.
- Que l'aide à la professionnalisation soit conditionnée à l'affiliation à l'AMEXA au bout de 3 ans après attribution de celle-ci.
- Que soit fait un nouvel audit de la filière afin d'augmenter l'enveloppe globale des aides communautaires pour qu'elles correspondent à la réalité du terrain. La partie concernant l'assistance technique doit financer les ADA et l'ITSAP et non les ruchers-écoles...
- Que soit créée une aide aux analyses en cas de suspicion d'intoxication qui aille directement aux apiculteurs, sans limitation à une liste de laboratoires accrédités.

En ce qui concerne les thèmes des appels à projets, la FFAP demande que soient lancées des recherches sur :

- Les effets sur les colonies des produits phytosanitaires, OGM, mutagènes et autres contaminants divers et de leurs synergies.
- L'incidence d'un environnement chroniquement contaminé sur l'état sanitaire et la dynamique des colonies.
- Les nouvelles molécules et méthodes de traitement alternatives non chimiques contre le Varroa.

Comité Cruiser.

Alain David nous rappelle qu'une réunion où seront présents l'AFFSA, SYNGENTA, UIPP aura lieu le 27 novembre. Aujourd'hui, le CRUISER est en attente de renouvellement de son AMM alors que peu de résultats d'analyses sont parvenus à la commission de suivi. Il s'avère donc nécessaire de :

- Développer un argumentaire scientifique, éventuellement en coordination avec l'Europe.
- Prévoir des actions simultanées et médiatisées en régions.
- Demander un rendez-vous pour une délégation au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

ITSAP.

Le 21/10/2009, l'assemblée générale extraordinaire du CNDA a voté la modification de ses statuts. Les différentes structures apicoles s'interrogent malgré tout sur plusieurs points dont la légalité de la participation de COOP de France au CA de l'institut. Nous refusons depuis le début ce passage en force et n'acceptons pas davantage le rôle attribué au conseil scientifique ainsi que sa composition imposée. Suite au débat, la participation de la FFAP à l'institut est soumise au vote, il en ressort :

- Adhésion de la FFAP à l'ITSAP
- Envoi d'un courrier spécifique FFAP à Saddier pour mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion COMOP du refus de la présence de Coop de France au CA, rejet de la validation du conseil scientifique et demande d'informations sur le financement de l'ITSAP.

Enfin, Guy Brossier est nommé délégué de la FFAP auprès de l'ITSAP et il est convenu de conserver le fonctionnement actuel du bureau et du conseil d'administration.

Coordination Européenne

Rapporteurs : comité de lecture et G. Leturgie

Présentation par Jeanine Kievits – CARI, Belgique

Projection d'un diaporama présenté au congrès Apimondia le 17/09/2009 : *Evaluer le risque pour les abeilles des PPP (produits phytopharmaceutiques) : un point de vue d'apiculteurs.*

Jeanine se présente et nous relate son cheminement dans la lutte contre les pesticides et précise qu'un certain nombre d'actions concrètes ont déjà été menées (formalisation de la structure...). D'emblée, elle précise que la coordination européenne pointe du doigt les problèmes liés au schéma actuel d'évaluation des pesticides suite à une prise de conscience et surtout une meilleure compréhension de la manière dont sont faites les évaluations des molécules.

La problématique est la même partout : « on accuse systématiquement le varroa, il n'y aurait que cette cause à la disparition des abeilles depuis 20 ans.... A nous de prouver que ce sont les pesticides, donc à nous de payer les analyses... »

Le miel était un produit non touché par les pesticides quand les traitements se faisaient par pulvérisation. Depuis l'arrivée des produits systémiques, les productions alimentaires liées à l'abeille (miel, pollen...) peuvent être contaminées et c'est là que le bât blesse. En décortiquant les directives européennes on s'aperçoit que c'est aux industriels et aux Etats européens, aujourd'hui, de prouver que les produits qui sont autorisés à la vente ne sont pas toxiques. En effet, il existe une directive européenne (91/414/CEE) concernant la mise sur le marché des pesticides qui stipule :

« Les États membres veillent à ce qu'un produit phytopharmaceutique soit autorisé uniquement (...) s'il est établi, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques que :

(...) il n'a pas d'effet nocif direct ou indirect sur la santé humaine ou animale ou sur les eaux souterraines;

(...) il n'a pas d'influence inacceptable sur l'environnement, compte tenu particulièrement des aspects suivants:

— son sort et sa dissémination dans l'environnement, notamment en ce qui concerne la contamination des eaux, y compris les eaux potables et les eaux souterraines,

— son effet sur les espèces qui ne sont pas visées; »

Elle nous rappelle que tout citoyen européen a le droit d'accès aux dossiers d'AMM ou à leurs résumés et revient aux protocoles actuels d'étude des effets de certaines molécules déjà mises sur le marché et incriminées dans la disparition des insectes pollinisateurs. Ainsi, en analysant des dossiers de compagnies phytosanitaires, elle a pu constater un non respect du schéma d'évaluation des risques et la nécessité de mettre en place un nouveau schéma pour les produits systémiques qui prendrait en compte non seulement l'individu abeille mais aussi le super-organisme qu'est la colonie et leurs caractéristiques spécifiques.

Le traitement de semences modifie complètement la manière dont l'abeille est exposée aux pesticides. La pulvérisation entraîne l'intoxication immédiate des butineuses par contact alors que les produits systémiques les contaminent via le nectar ou le pollen. L'empoisonnement va se faire au moment de l'ingestion, par le nectar lors de son butinage et plus tard par contact (régurgitation), par le pollen plus insidieusement et plus lentement. Les stocks de la ruche sont donc contaminés provoquant une intoxication différée du couvain et des abeilles d'intérieur. L'exposition devient chronique, constante ou répétée par contact et voie orale. La toxicité sur les larves et les abeilles n'est pas identique (l'abeille présentant une forte sensibilité aux poisons car elle possède peu de gènes de détoxification). Selon J-Kievits, le nouveau schéma d'évaluation pour les produits systémiques devrait donc comporter :

- Un test de premier seuil pour savoir si présence ou non de systémiques (détection dans nectar, pollen, propriétés physico-chimiques, modes d'application). Prendre en compte la toxicité chronique (et non la DL50) et évaluer l'exposition de l'abeille (quantités consommées via le nectar, le pollen) et surtout la concentration du toxique, le type d'exposition (orale, contact).
- Une valeur de déclenchement : TER ou « ratio d'exposition au toxique »
Cette valeur prendrait en compte la durée d'exposition aux toxiques et l'effet cumulatif. Ainsi lorsque ce ratio : DL50 aigue/DL50 chronique est supérieur à 2 on est en présence d'un produit dangereux car il y a accumulation.
- Un test de haut seuil : PEC/PNEC ou rapport entre les concentrations pour chaque catégorie d'abeille et la concentration sans effet. Mais il faut aller plus loin que les tests existants et travailler sur l'immunité, la durée de vie, la ponte de la reine... Si ce ratio est supérieur à 1, alors il y a risque.
- Des tests en tunnels et en champs : Les tests actuels posent problème. Il faut réussir à évaluer l'exposition spécifique à l'abeille (activité de butinage, confinement, exposition différée, durée d'exposition...), or il n'y a pas de standard pour les toxiques systémiques permettant de savoir si les ruches ont été réellement exposées aux produits lors des tests. D'où un problème de fiabilité des contrôles et donc de validation de ces tests. L'exposition aux produits se faisant sur du long terme, les tests devraient en tenir compte et être réalisés sur plusieurs années.

Viennent enfin les problèmes de synergies entre substances dans un même produit et produits entre eux. Des brevets sont déposés sur ces mélanges et ne sont jamais évalués. Par exemple, les traitements de semences ne sont pas des produits phytosanitaires puisque ce sont des « semences » qui sont vendues, donc il n'y a pas à les étudier... Par ce biais, les industriels se jouent de la législation. Or, les synergies entre produits chimiques, chimiques et pathogènes, les expositions aux poussières, à la rosée ou encore par « guttation » existent.

La crédibilité des études pose problème : trop de conclusions positives malgré des erreurs de calculs flagrantes, des sous-estimations de l'exposition des abeilles...L'AFSSA demeure dans l'idée que si on n'arrive pas à montrer qu'il y a danger alors c'est que le produit n'est pas dangereux !

En conclusion, il ressort un besoin énorme d'expertise et de contrôle car chaque année de nombreux dossiers de plusieurs centaines de pages sur les produits phytosanitaires sont soumis à une administration de contrôle et de validation : l'EFSA (équivalent européen de l'AFSSA) débordée par l'ampleur de ces dossiers qui pourtant devraient être épluchés...L'intérêt de la création d'une coordination européenne dans ce contexte n'est donc plus à démontrer.

A ce jour, voici ce qui a été réalisé :

- Veille de sites (EFSA), collecte d'infos scientifiques, étude du FIPRONIL.
- Création d'un réseau européen et contacts avec les ONG (lobbying européen).
- Contacts avec les institutions (commission européenne, EPPO, ICPBR, organismes d'experts...)
- Suivi du dossier CRUISER en France.
- Requête en retrait de l'IMIDACLOPRIDE
- Courrier concernant la « guttation » et complément FIPRONIL.
- Questions parlementaires.
- Remise d'avis sur dossiers à l'EFSA.
- Suivi des modifications réglementaires européennes (a obtenu par exemple que le critère « cut off » qui permet de bloquer automatiquement les processus d'homologation soit inscrit dans la réglementation inhérente).

Mais il reste beaucoup à faire ! Le programme d'activité 2010 de la coordination sera le suivant :

- Tout d'abord continuer ce qui ce fait déjà.
- Amélioration du réseau qui se met en place.
- Rédaction d'articles et de synthèses pour les membres.
- Suivi des modifications réglementaires : annexes règlement pesticide, politiques agricoles (car intérêts communs avec les agriculteurs pour sortir de la dépendance des protéines oléagineuses OGM).
- Suivi molécules pesticides.
- Suivi des politiques agricoles.
- Collecte et mise en commun d'informations sur les pertes de cheptel avec une caractérisation correcte, (typologie, classification...), et médiatisation. Faire admettre que seuls des signes cliniques peuvent permettre de parler de maladies de l'abeille.
- Web list en Anglais et Espagnol
- Amélioration des contacts avec USA

Alors, pour mener à bien ce programme et grâce aux fonds collectés jusqu'à présent, il est prévu d'embaucher une nouvelle collaboratrice : Noam.

Enfin, la première réunion de la coordination européenne se tiendra à Paris le 10/12/2009 avec pour ordre du jour : la situation dans les différents pays européens, l'organisation de la coordination (salarié, programme d'activités...).

Intox et Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)
Présenté par Nicole Russier (Apicultrice 09)

Rapporteurs : comité de lecture et G. Leturgie

Présentation de la lutte des apiculteurs d'Ariège contre les intoxications liées au traitement de la fièvre catarrhale ovine.

L'hiver 2008-2009 perte de 2500 ruches professionnelles, 59% de perte sur un cheptel amateur et professionnel. Très rapidement le lien est fait avec la prophylaxie contre la FCO. Arrivée par la Corse en 2000, de 6 foyers elle passe à 23000 en 2009. Les bêtes sont traitées par bains, aérosols et pulvérisations de pyréthrinoïdes ainsi que les abords d'élevages, les litières et les véhicules.

Après analyse plusieurs types de molécules sont incriminés : perméthrine, deltaméthrine et byfinthrine.

COMPTE RENDU AG 9 et 10 novembre 2009 à Montalieu. (38) suite et fin.

En janvier 2009 la DSV est contactée afin d'arrêter la désinsectisation. En mars, après déplacement, la DSV minimise les faits, puis nie les résultats d'un vétérinaire désigné, et conclue à une mortalité par lutte toxicologique. Seuls les apiculteurs ont fait des analyses ! Il nous faut être capable de contre-expertises.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ils se sont présentés et ont été élus :

- Collège 1 : Région Centre Ouest : Guy Brossier, Amaury Renoux, Benoit Lacourcelle.
Région Bretagne : Alain David, Michel Uzan, Gaël Malek, Pascal Gautier.
Région Rhône Alpes : Marie France Roux, Sonia Martaresche, Nicolas Guintini.
- Collège 3 : Yvan Gouttequillet (63)

Election du bureau : Co-Présidents : Alain David, Guy Brossier
Co-secrétaires : Gaël Malek, Sonia Martaresche
Trésorier : Michel Uzan.

Par ailleurs, Philippe Vermandère de la Région Centre Ouest représentera la FFAP à la coordination Européenne.

Mise en place d'un comité de communication : J. Nadan, M.F. Roux, E. Rey, A. Fabbio

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE REGLEMENT MIEL

PARIS 13 novembre 2009 Y. Gouttequillet

1. Etat des dépenses.

L'enveloppe (5,5M d'€) a été consommée à 89% soit une hausse de 17% par rapport à 2008.

Aides transhumance, reconstitution de cheptel, multiplication :

Le montant global des aides versées est d'environ 970 000€ dont :

- 487 000€ à la transhumance (ces aides concernent majoritairement des
- 445 485€ à la reconstitution du cheptel des exploitations de 311 à 423 ruches)
- 36 795€ à la multiplication

ATTENTION : toute demande de subventions devra désormais être adressée à France AgriMer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aide aux analyses de miel : 132 000€ répartis entre 3 laboratoires.

Assistance technique : 313 000€ dont 199 000€ au CNDA.

Formation : budget de 367 744€ attribué à 8 centres de formation.

Aides allouées par le biais des collectivités territoriales et remboursées par le FEAGA :

Elles s'élèvent à 250 000€ et se répartissent comme suit:

- 78 000€ pour la Bretagne et le Limousin en maintien du cheptel.
- 74 000€ assistance technique dans 2 régions et 2 départements.
- 89 000€ lutte contre varroa dans 12 départements.
- 8 000€ analyses de miel dans les Vosges.

Dans cette mesure, la somme versée par le FEAGA est doublée par les Conseils Généraux ou Conseils Régionaux.

Aides à la recherche appliquée : budget de 1 956 000€ qui se répartit ainsi :

- 1% : nouvelles technologies.
- 38% : effets produits phytosanitaires.
- 23% : conservation biodiversité et repeuplement.
- 7% : noséma, état sanitaire des ruchers.
- 20% : qualité des miels
- 11% : lutte contre varroa.

2. Nouvelle aide aux ruchers écoles.

L'administration considère comme actée l'aide aux ruchers écoles et nous ne pouvons savoir sur quel budget l'argent sera pris, ce sera l'objet d'un comité restreint. En fait, le nombre de dossiers pour 2010 sera réduit car il est obligatoire que les ruchers écoles puissent présenter un budget propre, ce dont M. Vedrenne ne veut pas. Il se confirme qu'il recherche un budget permettant de financer les syndicats départementaux.

3. Présentation des actions d'assistance technique financées par France Agrimer.

GPGR : un travail ambitieux, notamment l'élaboration de la norme ISO pour la gelée royale. La France est le seul pays d'Europe à s'investir dans ce travail. Les premières concertations menées avec la Chine, les autres participants étant absents, ne laissent pas présager un résultat satisfaisant. En effet, à l'issue de la réunion, la définition sur laquelle les délégations se sont entendues concerne uniquement la couleur et le goût : « produit blanc, pas bon » !

ANERCEA : rend compte des journées de formation engagées et de l'AG à Versailles printemps 2009 avec de nombreux intervenants en élevage de reines.

FNOSAD : mène un essai comparatif d'efficacité Apistan / Apivar qui révèle que même si Apistan reste efficace (80% de bons résultats après 10 semaines d'application), cette efficacité va en se réduisant. Nous sommes en passe de ne plus disposer de molécule efficace pour traiter varroa.

CNDA : le rapport concernait plus particulièrement le poste de coordinateur de Fabrice Allier. Ainsi, la réalité de l'existence d'un réseau des ADA avec leurs différentes commissions a permis la réalisation de nombreux projets depuis 3 ans dont le travail d'enquête nationale sur les estimations des pertes hivernales de colonies d'abeilles (plus de détails dans les prochains CNDA Info et BTA).

4. Programme 2011-2013 : définitions des orientations et actions à mener (appels à projets).

Unanimentement, le comité souhaite recentrer les projets de recherche appliquée, afin d'aboutir à des résultats qui répondent plus concrètement aux besoins de nos exploitations. Les thèmes retenus sont les mêmes que ceux du programme 2008-2010, mais les actions suivantes seront privilégiées :

- Formation sanitaire.
- Audit de la filière.
- Mise au point de méthodes de lutte contre les nouveaux prédateurs.
- Compréhension des mécanismes des miellées.
- Recherche de méthodes alternatives et de nouveaux traitements contre varroa.
- Sélection d'Apis Melifera pour les besoins de l'apiculture de métier.
- Etude des effets des produits phytosanitaires et leur mélange sur la dynamique des colonies d'abeilles.
- Influence des OGM, PGM et nanotechnologies sur les colonies d'abeilles.
- Etude des synergies entre produits phytosanitaires, médicamenteux, et pathologies.

Ces actions font l'objet d'appels à projets auxquels chercheurs et organismes techniques devront répondre avant fin Janvier. Ceci afin que les candidatures puissent être examinées par le **CEST du comité de pilotage** et non par le Conseil Scientifique de l'institut, comme le proposait le ministère appuyé par le CNDA et le SMPF. Ensuite, ces propositions seront soumises fin Février au comité de pilotage.

La Confédération Paysanne demande une prise en charge des coûts d'analyses des abeilles et des matrices apicoles en cas de suspicion d'intoxication. Elle précise que les analyses doivent pouvoir être faites par d'autres laboratoires que ceux de l'AFSSA. Cette proposition, quoique consensuelle au sein du comité, devra être validée par l'administration car il semblerait que le financement de ce type d'analyse soit déjà prévu au sein des DSV depuis Avril 2009.

Enfin, toute demande de subventions devra désormais être adressée à France AgriMer par lettre recommandée avec accusé de réception.

A NOTER

- ❖ Des contacts ont été pris avec « Eco emballage » pour donner à l'ensemble des adhérents la possibilité d'acquiescer cette taxe et d'être en ordre avec la loi. Nous espérons obtenir les mêmes conditions qui sont offertes à d'autres associations. Pour des questions de temps il n'est pas possible de faire figurer l'offre dans ce bulletin et en revanche elle figurera dans le prochain
- ❖ Des négociations sont en cours auprès de Groupama. Nous étudions un contrat groupé afin de vous proposer une assurance pour vos ruches. L'offre paraîtra dans le prochain bulletin en début d'année 2010.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMOP Saddier

Paris le 25 novembre 2009 A. David et G. Brossier

COMOP, mission réussie : Y T SAP sous contrôle !

La FFAP était le 25 novembre à la réunion COMOP au ministère. Réunion d'installation de l'YTSAP qui se voulait "oecuménique", car le député Saddier et le Ministère avaient pris soin d'élargir la première liste d'invités aux nouveaux « adhérents » à l'institut, tels que le Gpgr et Coop de France.

Rappelons que l'uipp et coop de F sont unanimement refusées par la grosse majorité de la filière apicole. Nous surmontâmes donc nos divergences, afin de mieux faire front, et nous nous retrouvâmes le matin dans les locaux du Sna avec l'Unaf, Sna, Fnosad, Conf et Ffap pour décider d'une position commune lors de la réunion de l'après-midi. Assez facilement, nous nous sommes entendus sur notre refus de voir figurer l'uipp parmi les invités, de ne pas accepter coop de F dans le CA de l'YTSAP et de réaffirmer notre désaccord sur la composition du conseil scientifique ; nous nous engageons également à ne pas aborder les statuts afin de ne pas s'enliser. Il était convenu de faire une déclaration commune (porte parole : Jean Sabench) dès le début de la réunion. Il était aussi convenu que nous sortions immédiatement si le ministère (en l'occurrence directeur de cabinet) et Saddier n'acceptaient pas nos exigences. L'après-midi, J.Sabench est bien intervenu d'entrée. Le ministère n'a pas tardé à comprendre la situation en argumentant qu'il n'était plus possible, désormais d'exclure uipp et coop de F. De la même manière, il n'était plus possible de modifier la composition du conseil scientifique. Malgré tout, dans son immense mansuétude, il pouvait appuyer d'autres noms proposés par l'apiculture.

A cet instant, nous nous préparions à sortir, mais unaf et sna n'ont pas respecté leurs engagements en relançant les débats avec Saddier, sur leurs griefs vis à vis des statuts de l'YTSAP. Au fil des minutes, les discussions s'éternisant, il nous est devenu impossible de sortir au prétexte de sujets qui ne nous concernaient pas. La réunion est donc allée à son terme. En 30 minutes, furent bouclés les thèmes suivants : frelon, BTS apicole, déclarations de ruchers et varroa ; concernant ce dernier point, le représentant de BASF nous gratifia d'une intervention significative en déclarant qu'ils travaillaient sur un traitement anti varroa. L'uipp vole à notre secours, et Saddier d'appuyer les propos du représentant ! Cela présage de futurs partenariats, ce qui ne scandalise ni CNDA, ni SPMF, au contraire !!!!

Le ministère et l'agrochimie ont réussi leur mise sous tutelle de l'apiculture.

Le CNDA comprend-il ce qu'il est en train de cautionner ?

Peut-on accorder un crédit quelconque à l'unaf et au sna, si versatiles ?

Spmf, fnsea : même combat. On le sait depuis longtemps.

Nous sommes sortis abasourdis.

Au-delà du dépit, voire du dégoût, nous convînmes par la suite d'un courrier commun (conf, ffap, unaf, sna, fnosad) au ministère rappelant nos exigences (et seulement celles-là) et menaçant de non participation aux travaux de l'YTSAP si nous n'obtenions pas satisfaction. (Un projet de lettre est en cours). Toutefois, bien qu'un tel courrier se justifie compte tenu des récents soubresauts du Ministère, la FFAP s'interroge sur les modalités : faut-il ou non cosigner aux côtés de l'Unaf et du Sna ?

La première réunion du conseil d'administration de l'YTSAP est prévue pour fin janvier. La Ffap respectera les engagements de l'AG, elle n'est pas dupe pour autant et adoptera au mieux une politique de veille au sein de l'YTSAP, sans signer de bail à long terme si la situation n'évolue pas dans le sens désiré.

Pourquoi YTSAP avec un Y : parce que y t'sapent ...le moral.